BULLETIN 1980

(1)

Jauge des Voiles

(valable jusqu'à nouvel avis)

Les mesures indiquees ci-dessous constituent des maxima à ne pas dépasser.

Les mensurations se font voiles tendues mais non étarquées.

Les marques sur les espars (indiquées plus bas) permettent, pour certaines des mensurations, un contrôle des voiles étarquées.

A - BELOUGAS à DERIVE

I°) - Grand'voile HOUARI

Plier A/C, marquer le point "D" (milieu de A-C)

Le point "O" est constitué par l'oeillet d'armure sur l'articulation du pic.

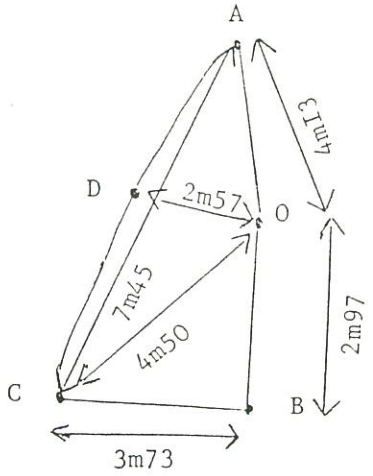

A O	=	4 m I3	7 m IO
O B	=	2 m 97	
B C	=	3 m 73	
C A	=	7 m 45	
O D	=	2 m 57	
O C	=	4 m 50	

.../.

Lattes et goussets de lattes

Nombre de lattes : 5 au maximum dont 2 (au maximum) "forcées" (les deux plus hautes).

Largeur des lattes : 4 à 5 cm maximum.

Longueur des goussets (numérotés de I à 5 en partant du haut) :

Gousset N° I	:	Om,90	maximum
" N° 2	:	Im,40	"
" N° 3	:	Im,00	"
" N° 4	:	Om,95	"
" N° 5	:	Om,90	"

Emplacement de l'entrée des goussets par rapport au point A (point de drisse).

Gousset N° I	:	à Im,00 du point A.
" N° 2	:	à Im,75 "
" N° 3 - 4 - 5	:	répartis de façon sensiblement égale sur le reste de la longueur de la chute.

2°) - Grand'voile MARCONI

Plier A/B, marquer le point A' (milieu de A-B)

Plier A/C, marquer le point C' (milieu de A-C)

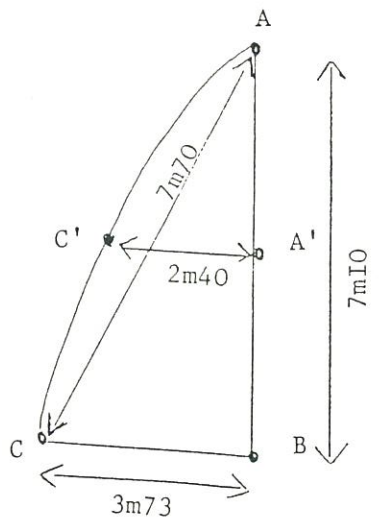

A B = 7 m IO

B C = 3 m 73

C A = 7 m 70

C'A' = 2 m 40

Lattes et goussets de lattes

Toutes dimensions et prescriptions identiques à celles prévues pour grand'voile Houari.

3°) - FOC DE GENES (commun aux deux gréments)

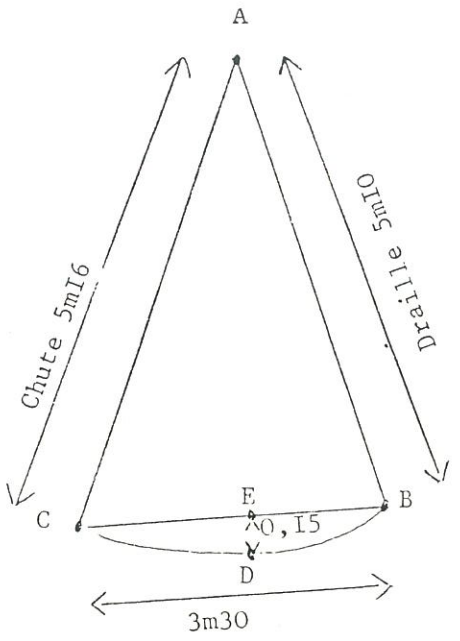

Le point A est déterminé par l'intersection de AB et AC.

Les points B et C sont situés à la partie basse des oeillets.

Le point E est le milieu de C B.

Le point D est le milieu de l'arc C B.

A B	=	5m,10	
B C	=	3m,30	(en ligne droite
C A	=	5m,16	
E D	=	0m,15	

4°) - SPINNAKER (commun aux deux gréments)

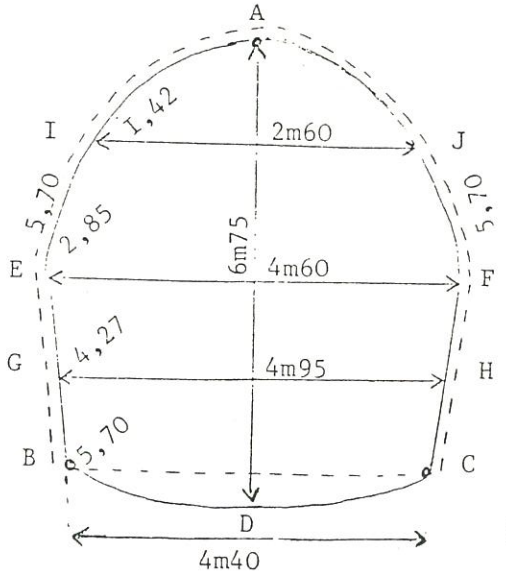

Le point D est le milieu de l'arc B C

A/B	=	5m,70
A/C	=	5m,70
A/D	=	6m,75
E/F	=	4m,60
G/H	=	4m,95
I/J	=	2m,60
B/C	=	4m,40

3,90
x
5,80

Surface environ : 25 m2

La mesure EF est prise au I/2 de AB et AC
" IJ " de AE et AF
" GH " de BE et CF

TANGON = 2m,50 hors tout.

B - BELOUGAS à QUILLE RETRACTABLE

I°) - Grand'Voile

Plier A/B, marquer le point A' (milieu de AB)

Plier A/C , marquer le point C' (milieu de AC)

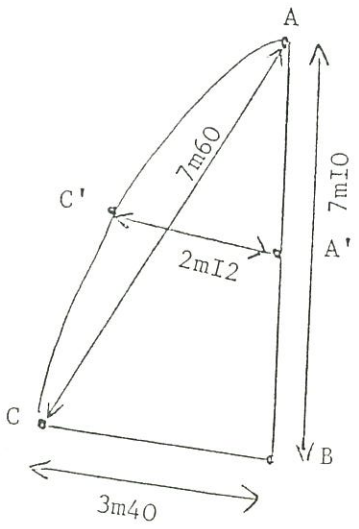

A B	=	7m,IO
B C	=	3m,40
C A	=	7m,60
C'A'	=	2m,I2

Lattes et goussets de lattes

Nombre de lattes : 4 au maximum dont 1 (au maximum) "forcée" (latt du haut).

Largeur des lattes : 4 à 5 cm maximum.

Longueur des goussets (numérotés de I à 4 en partant du haut) :

Gousset N° I	:	Im,IO maximum
" N° 2	:	Im,00 "
" N° 3	:	Im,00 "
" N° 4	:	Im,00 "

Emplacement de l'entrée des goussets : répartis de façon sensiblement égale sur la longueur de la chute.

2°) FOC de GENES

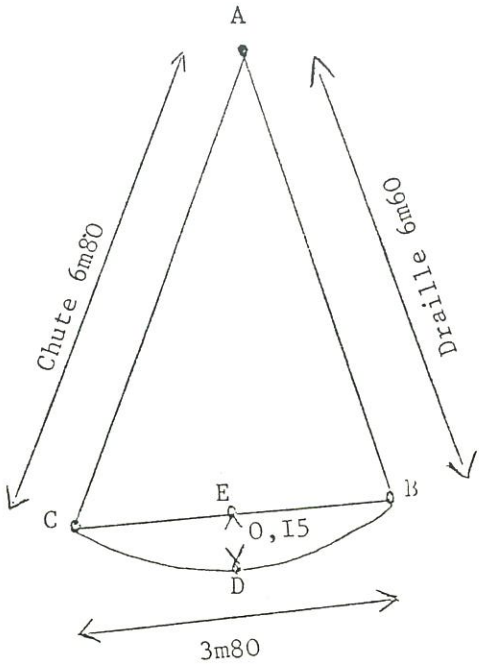

Le point A est déterminé par l'intersection de AB et AC

Les points B et C sont situés à la partie basse des oeillets.

Le point E est le milieu de C B.

Le point D est le milieu de l'arc C B.

A B	=	6m,60
B C.	=	3m,80 (en ligne droite)
C A	=	6m,80
E D	=	0m,15

3°) SPINNAKER

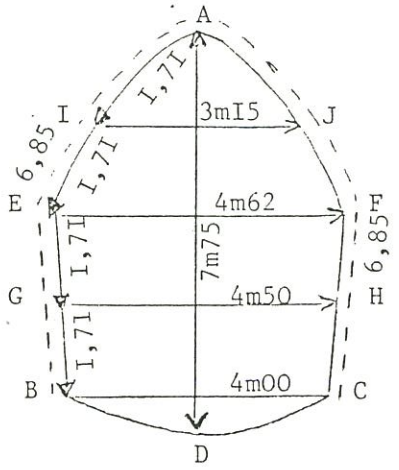

Le point D est le milieu de l'arc CB.

A/B	=	6m,85
A/C	=	6m,85
A/D	=	7m,75
E/F	=	4m,62
G/H	=	4m,50
I/J	=	3m,15
B/C	=	4m

Surface environ : 27 m2

La mesure EF est prise au I/2 de AB et AC
" IJ " AE et AF
" GH " BE et CF

TANGON = 2m,50 hors tout.

MARQUES SUR LES ESPARS

A) BELOUGAS A DERIVE

I°) - Gréement HOUARI

a)- sur le mât :

I°) - Une marque limitant à 0m,90 la hauteur maximale du dessous de la bome au-dessus du pont. Distance mesurée contre le liston, à la plus grande largeur du pont du droit de la face AR du mât.

2°) - Une marque à 2m,97 au-dessus de la première, représentant le point d'articulation de la fourche (ou de l'axe du collier) du pic sur le mât.

b)- sur le pic :

Une marque à 3m,I3, depuis l'articulation de la fourche ou depuis l'axe du collier.

c)- sur la bome :

Une marque à 3m,73 depuis la face AR du mât.

2°) - Gréement MARCONI

a)- sur le mât :

I°) - Une marque à 0m,90 (mesure prise comme sur le HOUARI)

2°) - Une marque à 7m,I0 au-dessus de la précédente.

b)- sur la bome :

Une marque à 3m,73 depuis la face AR du mât.

B) BELOUGAS A QUILLE RETRACTABLE

Un seul gréement

a)- sur le mât :

I°) - Une marque à 0m,90 (mesure prise comme sur les bateaux à dérive).

2°) - Une marque à 7m,I0 au-dessus de la précédente.

b)- sur la bome :

Une marque à 3m,4I depuis la face AR du mât.

IMPORTANT : Dispositions communes à tous les Bélougas

Toutes ces marques sur les espars doivent être apposées. Elles ont pour but de faire apparaître facilement si les voiles sont ou non dans la jauge puisqu'elles déterminent les cotes MAXIMALES autorisées.

PRECISION RELATIVE à la marque à 0m,90 au-dessus du pont:

Cette marque doit être considérée comme une hauteur maximale au-dessus du pont. Il est permis de faire deux autres marques de couleurs différentes à :

0m,90, moins 0m,I5
et à 0m,90, moins 0m,30

à condition de les répéter en haut du mât (et du pic pour les Houari), de façon à respecter entre marques de même couleur les cotes de :

2m,97 et 4m,I3 pour les Houari
7m,I0 pour les Marconi.

C - super BELOUGAS I.O.R.

Dimension maximum des voiles

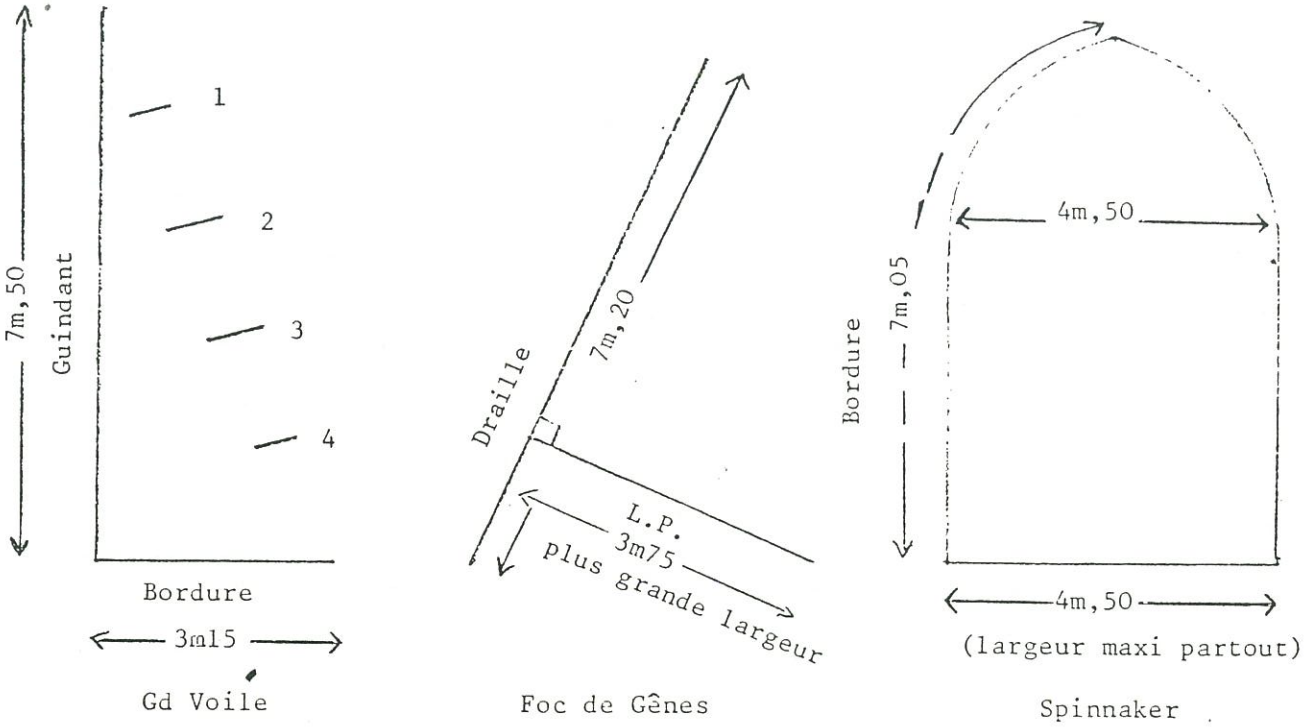

La jauge des voiles se fait selon les prescriptions en vigueur à l'I.O.R., les dimensions indiquées ci-dessus sont basées sur celles-ci.

Le Bureau de l'A.I.B. se réserve, après avis du Comité de jauge, le droit de fixer des dimensions maximums aux voiles et notamment au foc de Gênes, pour autoriser le S. Bélouga I.O.R. à courir en temps réel avec les Bélougas et le classer comme tel.

Lattes . dimension maxi des lattes non forcées
1 = 0,62
2 = 0,68
3 = 0,68
4 = 0,62

Tangon : longueur maxi hors tout ..... = 2,50 m

Mât : marque inférieure de guindant de GV ..... = 1,30 m du livet du pont. Il s'agit d'un niveau maxi - La GV peut-être établie plus basse mais l'écart entre la marque basse et la marque haute ne doit pas dépasser 7,50 m.

Bome : La marque en bout de bome est à 3,15 m maxi de la face arrière du mât.